

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 12 juin 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 0954**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 juin 2019, en y retirant les articles 20.027, 20.040 et 40.007 et en y ajoutant l'article 20.063.

Adopté à l'unanimité.

**CE19 0955**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE19 0956**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE19 0957**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE19 0958**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux possibilités de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulats, de brique et de gravier ;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint ;

	<b>Bau-Val inc.</b>	<b>Recy-Béton inc.</b>
<b>Répartition par soumissionnaire</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Ahuntsic-Cartierville	17 101,38 \$	
Anjou		81 890,94 \$
Côte-des-Neiges-Notre-dame-de-Grâce	71 468,46 \$	
Lachine	136 130,40 \$	
Lasalle	85 081,50 \$	
Plateau-Mont-Royal	170 163,00 \$	
Sud-Ouest	53 431,18 \$	
Île-Bizard-Sainte-Geneviève	18 922,13 \$	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		164 645,47 \$
Outremont	20 419,56 \$	
Pierrefonds-Roxboro	13 613,04 \$	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		243 186,33 \$
Rosemont-La Petite-Patrie		98 552,03 \$
Saint-Laurent	97 843,73 \$	
Saint-Léonard		50 519,27 \$
Verdun	18 428,65 \$	
Ville-Marie	306 293,40 \$	
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension		297 785,25 \$

- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 194 547,57 \$ ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier ;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint ;

	<b>Recy-Béton inc.</b>
	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Montréal-Nord	511 193,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 51 119,30 \$ ;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

**CE19 0959**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure cinq ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;
- 2- d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour la somme maximale de 918 337,92 \$, taxes incluses, pour chacun des lots (1 à 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17411 ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2022 du Service des Technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1198113001

---

**CE19 0960**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 9485643 Canada inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture sur demande, de bornes d'achat de billets en libre-service, pour une durée de 3 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 424 947,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17249;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197655001

---

**CE19 0961**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville et PG Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 925 457,08 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services, en date du 9 avril 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197655002

---

**CE19 0962**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 58 533,77 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements et l'installation de systèmes de vidéo-comparution à la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CE17 0463), majorant ainsi le montant du contrat de 351 984,47 \$ à 410 518,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 53 500 \$, au net, en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2019 du Service des technologies de l'information;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1195035001

---

**CE19 0963**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Média Affichage S.E.C., fournisseur exclusif, pour une période de 12 mois, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal, pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 269 519,80 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 16 mai 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1192618003

---

**CE19 0964**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 321 400 \$ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 \$ de compétence locale ;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 \$ à compter de 2020 ;

- 4- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198057004

---

**CE19 0965**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au Groupe Promo-Staff RTM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'une brigade mobile, pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 508 925,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17506;
- 2- d'ajuster la base budgétaire pour les années 2020, 2021 et 2022 comme suit : pour l'année 2020, d'un montant de 174 268,75 \$, pour l'année 2021, d'un montant de 174 268,75 \$ et pour l'année 2022, d'un montant de 29 044,79 \$;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1192618001

---

**CE19 0966**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'équipement G.D. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17495 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1194922005

---

**CE19 0967**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une période de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour les lots 1 à 7, pour une dépense totale de 14 002 543 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17465 ;

<b>Entreprise</b>	<b>#Lot</b>	<b>Écocentres</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>GRAND TOTAL (taxes et contingences incluses)</b>
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #1	Acadie	1 589 253 \$	47 678 \$	1 636 930 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #2	Côte-des-Neiges	1 616 952 \$	48 509 \$	1 665 461 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #3	LaSalle	2 254 677 \$	67 640 \$	2 322 317 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #4	La Petite-Patrie	2 080 644 \$	62 419 \$	2 143 064 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #5	Rivière-des-Prairies	1 999 331 \$	59 980 \$	2 059 311 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #6	Saint-Laurent	2 048 929 \$	61 468 \$	2 110 397 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #7	Saint-Michel	2 004 916 \$	60 147 \$	2 065 064 \$
<b>Grand total :</b>				<b>407 841 \$</b>	<b>14 002 543 \$</b>

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 \$ en 2020, de 607 110 \$ pour 2021, de 643 442 \$ en 2022, de 643 442 \$ en 2023 et de 681 532 \$ en 2024.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1198326001

**CE19 0968**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 8 360 045,18 \$, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 33 niveleuses articulées, pour une période de 5 ans;
- 3- d'accorder à Toromont CAT (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 966 704,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17580 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 393 340,86 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire récurrent de 579 000 \$ pour l'année 2020 et subséquentes;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1194922008

**CE19 0969**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de coffrets de feux de circulation et d'unités de contrôle de feux de circulation;
- 3- d'accorder les contrats aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour les biens mentionnés en regard de leur nom, aux prix unitaires de leur soumission, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17474;

<b>Firme</b>	<b>Description des biens à fournir</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Orange Trafic inc.	Coffrets de feux de circulation ATCC (entente 1)	10 808 569,80 \$
Tacel Ltée	Unités de contrôle ATC (entente 2)	1 716 950,42 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 2 161 761,96 \$, à titre de budget de contingences, pour l'entente 1;
- 5- d'autoriser une dépense de 343 390,08 \$, à titre de budget de contingences, pour l'entente 2;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la mobilité, des services corporatifs ou des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1192968001

**CE19 0970**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois, pour la location de circuits en transmission de données ;
- 3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17359 ;

<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Description</u></b>
Bell Canada	Lot 1 : <b>4 067 426,65 \$</b>
Bell Canada	Lot 2 : <b>4 656 299,86 \$</b>
Bell Canada	Lot 3 : <b>231 237,72 \$</b>
TELUS Communications Inc.	Lot 4 : <b>518 422,28 \$</b>

- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1195243001

**CE19 0971**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière ;
- 3- d'accorder à Teltech Signalisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 295 317,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17632 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 494 297,62 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités ;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1195331003

---

**CE19 0972**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines, fournisseur unique, pour l'acquisition de pièces et d'équipements permettant le déploiement du système BIXI, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la desserte de la nouvelle navette fluviale, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 124 832,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 avril 2019;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1194368006

---

**CE19 0973**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de résilier le contrat accordé à Groupe Axino pour des travaux de remplacement de la toiture et de la réfection du système de ventilation du Chalet Jean-Paul II - PDQ 31, situé au 7920, boulevard Saint-Laurent (0757), à la suite à l'appel d'offres public 5817 (CE16 0883);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 452 192,85 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1180805001

---

**CE19 0974**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier la source de financement pour tenir compte de la portion des travaux assumés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2- d'autoriser l'augmentation du budget des incidences de 1 083 466,73 \$, pour l'établir à 2 058 466,73 \$ dans le cadre de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement dans la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 2) (CM18 0823), majorant ainsi le montant total du contrat de 24 794 918,32 \$ à 25 878 385,05 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 22 018,86 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et remboursables par Énergir, en vertu de l'entente 40-006575;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1181009009

---

**CE19 0975**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 147 205,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 954 905,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441025;
- 3- d'autoriser une dépense de 395 490,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1197231019

---

**CE19 0976**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 642 569,25 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 401 569,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441014;
- 3- d'autoriser une dépense de 640 156,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1197231031

---

**CE19 0977**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 186 588,70 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 921 588,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441012;
- 3- d'autoriser une dépense de 692 158,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1197231024

---

**CE19 0978**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 401 067,65 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR-PRCPR 2019), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à De Sousa / 40402077 Canada inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 307 067,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441015;

- 3- d'autoriser une dépense de 230 706,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1197231032

---

**CE19 0979**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 725 917,68 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans le boulevard de Châteauneuf, du boulevard Roi-René à l'avenue Jean-Desprez dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 458 917,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 404010;
- 3- d'autoriser une dépense de 351 581,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1197231026

---

**CE19 0980**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 297 220,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen Services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 228 220,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441223;
- 3- d'autoriser une dépense de 222 822,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197231043

---

**CE19 0981**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 4 941 750,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 854 750,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441118;
- 4- d'autoriser une dépense de 485 475,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1197231013

---

**CE19 0982**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 222 243,83 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'aménagement dans la rue Saint-Hubert, entre les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et autres travaux, entre les rues Jean-Talon et Saint-Zotique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 493 986,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403918;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 753 787,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 713 349,88 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les variations de quantités;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 503,09 \$, taxes incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir, en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197231015

---

**CE19 0983**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 356 836,70 \$, taxes et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des piliers de ponts d'étagement, situés au-dessus de l'Île Sainte-Hélène dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy, comprenant les variations de quantités et les incidences, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Nobesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 003 836,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421811;
- 4- d'autoriser une dépense de 600 383,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 607 378,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1197091002

---

**CE19 0984**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 12 149 238,44 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues Canning et Guy, et de la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William (Griffintown - Lot 5A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 908 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423910 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 644 764,45 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1197231044

---

**CE19 0985**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 116 479,12 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et la rue Dalhousie (Griffintown - Lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 180 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441610 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 278 194,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1197231047

---

**CE19 0986**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sanexen Services Environnementaux inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 581 849,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10300 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 258 184,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 247 756,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1197908001

---

**CE19 0987**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 015 039,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de restauration de l'étang de la maison de l'arbre Frédéric-Back et autre aménagements - Jardin des racines aux nuages;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Constructions H2D inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 351 396,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-000095;
- 4 - d'autoriser une dépense de 502 705,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser une dépense de 160 965 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1196365001

---

**CE19 0988**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 494 494 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10287 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 524 174,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 968 574,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1196274001

---

**CE19 0989**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 051 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 921 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441113;
- 4- d'autoriser une dépense de 492 100 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1197231054

---

#### **CE19 0990**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 196 528,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19001-176962-C ;
- 3- d'autoriser une dépense de 629 479,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 209 826,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;
- 5- d'autoriser une dépense de 200 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1193438008

---

#### **CE19 0991**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 640 906,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15429 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 660 226,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1197737003

---

**CE19 0992**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession à la firme SOGICA inc., du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale ;
- 2- d'approuver le projet de cession de contrat à intervenir entre les Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et Sociga inc. auquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1195035002

---

**CE19 0993**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) ;
- 3- d'accorder à Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 426 820 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17452 ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1197655004

---

**CE19 0994**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 2) à G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de la végétation terrestre des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 137 366,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 4) à Amphibia-Nature, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de l'herpétofaune des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 132 198,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;

- 3- d'autoriser une dépense de 13 736,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 13 219,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 4 ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 3) à la seule firme soumissionnaire, Groupe Hémisphères inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Étude d'impact de la végétation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 184 444,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 6) à la seule firme soumissionnaire, G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de l'avifaune des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 147 534,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 18 444,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 14 753,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 6 ;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1198165001

---

## CE19 0995

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, le développement, l'intégration et la configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux (lot 1), pour une somme maximale de 527 735,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;
- 2- conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques de la Ville de Montréal (lot 2), pour une somme maximale de 1 163 216,45 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1	527 735,25 \$
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Lot 2	1 163 216,45 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1195006002

---

**CE19 0996**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 \$, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole ;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1197862002

---

**CE19 0997**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'addenda proposé à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381), pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1190640002

---

**CE19 0998**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'option d'achat par laquelle la Ville réserve au bénéfice de l'Université du Québec à Montréal, pour une période de deux ans, à des fins de développement institutionnel, un immeuble d'une superficie de 1 887,2 mètres carrés, constitué du lot 2 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant sud-est des boulevards Saint-Laurent et De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'option d'achat;
- 2 - d'imputer les dépôts de montants de 75 000 \$ et de 125 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1174962003

---

**CE19 0999**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires sur les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 047 et 4 258 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 546,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;
- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 26 897,05 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1176037009

---

**CE19 1000**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 648 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Mme Nara Facchinello et M. Anthony Mercadante, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 736,8 mètres carrés, constitué du lot 5 648 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25) et la 4<sup>e</sup> Avenue, au sud de la 4<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 200 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1197723001

---

**CE19 1001**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville vend à Construction Trilikon inc., à des fins de développement résidentiel, un terrain vacant d'une superficie de 594,3 mètres carrés, constitué du lot 1 058 775 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est du boulevard Louis-H.-La Fontaine (Autoroute 25), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 195 300 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1197723002

---

**CE19 1002**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9357-4010 Québec inc., à des fins d'assemblage, la ruelle située à l'ouest de la rue de la Montagne et au nord de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'une superficie de 467,9 mètres carrés, constituée du lot 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 5 489 712 \$, plus les taxes applicables, et par lequel la Ville acquiert, sans contrepartie financière, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant des parties des lots 1 851 397 et 2 160 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1186462004

---

**CE19 1003**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public les lots 6 303 586 et 6 303 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Maestria Terrain inc., à des fins d'assemblage, deux parties d'une ruelle située au sud de la rue Sainte-Catherine et à l'ouest de la rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 1 655 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1195840001

---

**CE19 1004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de M. Joseph Remer, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 361 122,74 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la Rue, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 62 383,56 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de sous-bail;
- 3 - d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1194069005

---

**CE19 1005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CM18 1514;
- 2 - d'approuver un projet d'acte entre la Ville de Montréal, Gare Viger Sud inc., la Société d'habitation de Montréal (SHDM) et le Cirque Éloize, par lequel la Ville de Montréal annule la servitude d'utilités publiques et modifie l'assiette et les conditions de la servitude de passage créées aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 317 376 qui grève le lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer ledit acte d'amendement, conditionnellement :
  - à la signature d'un protocole d'entente relativement aux modalités applicables aux travaux qui devront être réalisés aux frais de Gare Viger Sud inc. et à la satisfaction de la Ville sur le domaine public et sur le Fonds servant ou de toute autre entente à convenir avec la Ville pour se conformer à la réglementation municipale, le cas échéant; et
  - à la signature de l'acte d'amendement par la SHDM et le Cirque Éloize.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1190783005

---

**CE19 1006**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 038 019 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation du projet Dianova III, situé sur l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, dans l'arrondissement Ville-Marie ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1198370003

---

**CE19 1007**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 254 500 \$ aux 41 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 42 projets, à même le budget de fonctionnement de la Ville, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2019 :

Cuisine ta Ville	10 000 \$
Fondation LatinArte,	10 000 \$
Dia de muertos	5 000 \$
Journées Interculturelle du Village au Pied du courant	10 000 \$
Doulab-Festival des cultures syriennes	3 000 \$
Fête de la Paix du quartier Saint-Pierre	5 000 \$
Festival JEUNES Mission Passion	5 000 \$
Carnaval de la Petite Italie	2 000 \$
Célébrations du patrimoine asiatique	10 000 \$
Fête interculturelle NDG	3 000 \$
Festival des savoirs partagés 11 <sup>e</sup> édition	2 000 \$
Festival des films de l'Asie du Sud	5 000 \$
Raconte moi. Maman	2 000 \$
Hip Hop You Don't Stop	10 000 \$
Festival international de Tango de Montréal	3 000 \$
Festival des musiciens du monde	5 000 \$
Festival Interculturel de musique et de danse	2 000 \$
Mois du Créole à Montréal	5 000 \$
Festilou 2019	2 500 \$
Alors on danse! Danse with me!	3 000 \$
Fondu au noir	5 000 \$
Les Saisons Russes de Montréal	3 000 \$
Journée nationale des autochtones	2 500 \$
Festival de l'Inde	4 000 \$
Afro-Monde-Black Forste	5 000 \$
La diversité artistique Au pied-du-courant	2 000 \$
Festival de la Petite-Bourgogne	2 500 \$
Altérité pas à pas	5 000 \$
MASSIMADI, Festival des films et des arts LGBTA	3 000 \$
Darboneh et Hannah: Games from Iraq and Syria	2 000 \$
Monnais Money	2 000 \$
Festival du Japon	3 000 \$
Festival international mizik kreyol de Montréal	4 000 \$
Les Jeux écossais de Montréal	10 000 \$
Festival Sefarad de Montréal	5 000 \$
Défilé de l'amitié Nuestroamericana	2 000 \$
Semaine italienne de Montréal	25 000 \$
Festival Mtl en Arts	5 000 \$
Festival Haïti en folie à Montréal	18 000 \$
Orientalys	20 000 \$
Carnaval des couleurs-Black and blues	20 000 \$
Festival international mizik kreyol de Montréal	4 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CE19 1008**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 214 000 \$ aux six différents organismes ci-après désignés, pour l'année 2019-2020, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018 - 2023) :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes de Montréal	« Service d'aide et d'accompagnement à la cour pour les femmes victimes de violence conjugale »	30 000 \$
Mères avec pouvoir (MAP) Montréal	« Histoires de réussites »	24 500 \$
Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal	« Splash d'été et Ma santé m'appartient »	39 000 \$
CARI St-Laurent	« ImmigrantEs en action »	40 000 \$
Centre Communautaire des femmes Sud-Asiatique	« Femmes Sud-Asiatiques Autonomes et Indépendantes »	42 500 \$
Petites-Mains	« Unis pour réussir »	38 000 \$

- 2 - d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1197392001

---

**CE19 1009**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'Accélérateur Ecofuel afin de bonifier ses services destinés aux entrepreneurs en technologies propres;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1197952002

---

**CE19 1010**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2019, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville liée de Pointe-Claire;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI)	« Travail de milieu / de rue »	5 000 \$
Corbeille de Pain Lac-Saint-Louis	« Mangeons ensemble »	5 000 \$

- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1194970008

---

#### **CE19 1011**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 113 000 \$ à la Fondation Héritage Montréal, pour les années 2019 et 2020, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1197233005

---

#### **CE19 1012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 120 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 33<sup>e</sup> édition du Festival international Nuits d'Afrique 2019;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un protocole de soutien technique d'une valeur de 90 000 \$ entre la Ville et cet organisme;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1197195011

---

**CE19 1013**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ et de soutien technique estimé à 215 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 10<sup>e</sup> édition du Festival Montréal Complètement cirque 2019;
- 2- d'approuver les projets de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1197195009

**CE19 1014**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 140 696 \$, incluant les frais de concours de 1 696 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de murales en 2019, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 1, conformément à l'Entente sur le développement culturel :

OBNL	Lieu	Titre	ARTISTE	Arrondissement	Budget total du projet	Demandé au PAM	% du budget total
Art Public A.G.C.	2524-2532 & 2531 Ontario Est	<i>Porte de l'Est</i>	Simon Bachand (Stare)	Ville-Marie	86 250 \$	<b>49 000 \$</b>	56,8%
MU	5820 boul. Décarie	<i>50 ans de l'OMHM</i>	Cécile Gariépy	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	100 000 \$	<b>49 000 \$</b>	49,0%
MURAL	3614 Saint-Urbain	<i>Sans titre</i>	Gleo	Plateau-Mont-Royal	62 450 \$	<b>41 000 \$</b>	65,6%
				Frais de concours		<b>1 696\$</b>	
						<b>140 696 \$</b>	

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1197722002

**CE19 1015**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Regroupement des Jeunes Chambres de Commerce du Québec, pour l'organisation d'un événement de réseautage sous le thème d'« échange interculturel des jeunes gens d'affaires et des communautés autochtones »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1197016001

---

**CE19 1016**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 265 786,45 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour des services de vérification des composantes électriques d'une installation souterraine (thermographie), dans le cadre du contrat accordé à Infrarouge Kelvin inc. (CM18 0992), majorant ainsi le montant total du contrat de 241 409,56 \$ à 507 196,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer la convention de services entre Infrarouge Kelvin inc. et la Ville de Montréal, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1190649003

---

**CE19 1017**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 595 000 \$ à Technoparc Montréal pour permettre la réalisation de ses obligations d'ici sa dissolution;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement de 595 000 \$ du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration locale 2019 vers le budget du Service du développement économique;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.062 1190191003

---

#### **CE19 1018**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude de non accès en faveur de la Ville sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX afin de corriger la dangerosité du stationnement en peigne, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-185 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 3- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;
- 4- d'autoriser la dépense qui sera entièrement remboursé par l'ARTM d'un montant maximal de 1 036 958 \$, plus taxes applicables, pour les acquisitions;
- 5- d'augmenter le budget de revenus et dépenses au montant total de 1 088 676,54 \$, net de ristourne;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1197394003

---

#### **CE19 1019**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution intitulée « Résolution du conseil de la Ville de Montréal désignant des immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans le secteur de planification Le Havre et modifiant la résolution CM18 1380 » conformément à la description détaillée indiquée dans le projet de résolution joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1195950001

---

**CE19 1020**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement géométrique à diverses intersections dans le secteur de Marie-Clarac, près du pont Pie-IX, ainsi que dans le secteur industriel de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1191097012

---

**CE19 1021**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réaménagement d'un tronçon du boulevard Marcel-Laurin, entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1191097013

---

**CE19 1022**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'admission dans les établissements commerciaux de la SDC Pignons rue Saint-Denis, lors de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2019, selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1197796008

---

**CE19 1023**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

- 2- d'approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- 3- d'approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 \$ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1198377001

---

#### **CE19 1024**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le renouvellement de l'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2022;
- 2 - d'autoriser le paiement annuel pour les trois prochaines années de 51 738,75 \$, taxes incluses, selon les modalités et conditions prévues au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1194784005

---

#### **CE19 1025**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser six virements budgétaires de 20 000 \$, totalisant 120 000 \$, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers le budget de chacun des six arrondissements ci-après désignés pour le soutien à l'élaboration de leur plan d'action local en développement social, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

<b>Arrondissement</b>	<b>Virement recommandé pour 2019</b>
Lachine	20 000 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	20 000 \$
Pierrefonds-Roxboro	20 000 \$
Rosemont-La Petite Patrie	20 000 \$
Saint-Léonard	20 000 \$
Ville-Marie	20 000 \$

Adopté à l'unanimité.

30.007 1194970011

---

**CE19 1026**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 152 342 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1197027007

---

**CE19 1027**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 411 946 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1197027006

---

**CE19 1028**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 513 938 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1197027005

---

**CE19 1029**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 935 897 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement Montréal-Nord afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1197027004

---

**CE19 1030**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 620 865 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1197027003

---

**CE19 1031**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 485 961 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou afin d'entreprendre les travaux jugés urgents concernant leur cour de services.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1197027002

---

**CE19 1032**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'adopter le régime des mandats décalés et de renouveler le mandat des membres suivants, au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à titre d'administrateurs :

- pour une période d'un an :
  - Mme Julie Chaurette;
  - M. Fabien Cournoyer;
  - Mme Ana Nunes;
  - Mme Marie-José Roux Fauteux;
- pour une période de deux ans :
  - M. Robert Juneau;
  - M. Alain Lapointe;

2 - de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de Mme Johanne Brunet, à titre de présidente du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1190845002

---

**CE19 1033**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1193430001

---

**CE19 1034**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de mandater la Direction générale :

pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de véhicules automatisés (VA) visant le transport des personnes. Ces projets pilotes devront être sélectionnés et planifiés en collaboration et avec l'accord de la STM, dans une perspective de complémentarité et d'utilisation optimale des fonds publics (R-1) ;

pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de VA visant la livraison urbaine (R-1) ;

pour intégrer les apprentissages des projets pilotes dans les documents de planification de la Ville (R-1) ;

pour déterminer la liste d'acteurs qui devraient avoir accès aux données anonymisées qui seront recueillies (R-2) ;

pour produire une entente de confidentialité type, qui pourra être utilisée pour l'ensemble des promoteurs en faisant la demande (R-2) ;

pour déterminer les clauses à inclure aux contrats, aux appels d'offres et aux ententes de partenariat concernant le partage des données (R-2) ;

pour déterminer les intervenants les plus pertinents à la Ville pour le type de collaboration proposé et les mettre en relation avec les personnes appropriées au MTQ via le comité MTQ-MAMH-MEI-Ville créé dans le cadre de l'octroi de la subvention de 5 M\$ à la Ville de Montréal pour la tenue de projets pilotes de véhicules automatisés (R-3) ;

pour suivre la coordination du groupe de travail multidisciplinaire de professionnels piloté par la Ville de Montréal, en élargissant sa portée (R-4) ;

pour créer un document de suivi qui serait mis à jour deux fois par année incluant :

- Les faits saillants de la veille technologique et réglementaire ;
- Les impacts attendus de l'arrivée des VA ;
- Les résultats et apprentissages des projets pilotes ;
- Les recommandations quant aux changements réglementaires requis sous la responsabilité de la Ville, mais aussi des autres ordres gouvernementaux ;
- Les recommandations quant aux changements requis dans les politiques de la Ville de Montréal (R-4)

pour proposer les membres qui devraient composer le comité aviseur suggéré (R-4)

- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1193430002

---

#### **CE19 1035**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1192618004

---

#### **CE19 1036**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1192618005

---

#### **CE19 1037**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par celle-ci;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal;

- 4- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal de procéder à la consultation sur le projet de règlement accessoirement à la consultation sur le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1197252001

---

#### **CE19 1038**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial;
- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1190491001

---

#### **CE19 1039**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1190025002

---

**CE19 1040**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin, notamment, de refléter certaines réorganisations administratives.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1197652002

*Règlement RCE 19-004*

---

**CE19 1041**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Eaux-Cachées » l'espace public constitué des lots 1 852 821, 2 924 969, 2 924 968, 2 924 970, 2 924 967, 2 924 966, 1 852 822 et 2 924 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et constitué de l'îlot bordé par les rues William, de la Montagne, du Séminaire, Ottawa et Saint-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1184521019

**CE19 1042**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place William-Dow » l'espace public constitué du lot 1 853 744 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des rues Peel et Ottawa, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1184521024

**CE19 1043**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le règlement numéro 813 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants, adopté le 13 mai 2019 par le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Bellevue, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard du règlement et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1192622001

---

#### **CE19 1044**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement de crédits de l'ordre de 1 284 600 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service du greffe de l'ordre de 896 700 \$ pour 2020 et les années subséquentes;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1193599008

---

#### **CE19 1045**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt des états financiers 2018 de BIXI Montréal, en vertu de l'article 4.2.4 de l'Entente de gestion entre la Ville de Montréal et BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1194368005

---

#### **CE19 1046**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet du nouveau parc-nature dans la cour Turcot.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1191079005

---

**CE19 1047**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* traduite en Kanien'kehà (Mohawk).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1195051001

---

**Levée de la séance à 10 h 17**

70.001

---

Les résolutions CE19 0954 à CE19 1047 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Magda Popeanu  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville